

Règlement du concours

Article #1 - Présentation du concours

ISOVER lance la troisième édition du concours ISOVER ENERGY EFFICIENCY The Best of Awards 2011 en juillet 2010, au sein de 15 pays européens. Les Awards ont pour vocation d'identifier et de récompenser les projets de rénovation les plus créatifs et innovants en matière d'efficacité énergétique, au niveau européen.

ISOVER prendra en charge et coordonnera l'ensemble des aspects relatifs à l'organisation, au développement, au financement et à la communication du concours.

La participation au concours est gratuite; toutes les dépenses relatives à la préparation ou à l'envoi des dossiers seront prises en charge par les candidats au concours eux-mêmes.

Article #2 - Candidats

Le concours ISOVER ENERGY EFFICIENCY The Best of Awards 2011 est exclusivement ouvert aux professionnels du bâtiment: architectes, ingénieurs, entrepreneurs et investisseurs. Chaque participant doit être entièrement habilité à disposer du projet présenté. En aucun cas, ISOVER ne pourra être tenu pour responsable en cas de représentations frauduleuses.

Les ISOVER ENERGY EFFICIENCY The Best of Awards 2011 récompensent à la fois des projets de rénovation, ainsi que les équipes qui les ont rendues possibles. L'inscription est limitée à un dossier par projet et les participants ont la responsabilité d'informer l'ensemble de leur équipe de l'existence d'un dossier de participation. Au cas où plusieurs candidats soumettraient des dossiers sur le même projet, le premier dossier déposé sera considéré comme le seul recevable. Si des candidats se voient remettre un prix, il appartient à eux seuls de partager ce prix avec les autres équipes ou membres d'équipe.

En participant, chaque candidat s'engage à accepter et respecter le règlement du concours.

Article #3 - Principes du concours

Les professionnels du bâtiment souhaitant participer au concours peuvent s'inscrire via un formulaire en ligne sur www.multiconforthaus.ch/EEA, témoignant de l'implication du candidat dans un projet répondant aux critères suivants:

- Le projet a été réalisé à partir du 1er janvier 2004 et entièrement finalisé avant le 30 novembre 2010.
- Le bâtiment correspond au standard MINERGIE® ou MINERGIE®-P.
- Le projet a incorporé au moins un produit ISOVER.

Article #4 - Catégories

Admis au concours sont des rénovations de bâtiments résidentiels et non résidentiels.

Le terme «bâtiment résidentiel» comprend les maisons et constructions résidentielles, toute construction destinée au logement. Les bâtiments non résidentiels comprennent toutes constructions telles que les bureaux, écoles, magasins, espaces de travail - tout édifice destiné à un usage autre que l'habitation.

Tous les bâtiments à usage industriel sont exclus de cette catégorie et par là même du concours.

Article #5 - Participation

Pour participer, chaque candidat doit remplir l'ensemble des critères exposés dans le règlement du concours et compléter un dossier de participation disponible sur www.multiconforthaus.ch/EEA.

Toute information jugée obligatoire pour l'inscription doit figurer dans le dossier de participation ainsi que la liste des documents annexes requis. Le dossier complet doit être déposé chez ISOVER le 30 novembre 2010 au plus tard:

- par courrier à l'adresse Saint-Gobain ISOVER AG, Postfach 5815, 3001 Bern

Les dossiers ne seront pas retournés aux candidats à l'issue du concours et resteront la propriété définitive d'ISOVER. ISOVER se réserve le droit de les publier, utiliser, adapter,

réviser ou modifier de toutes les manières jugées nécessaires pour la réussite du concours, sans aucune restriction ni aucune concertation avec les candidats.

Les candidats accordent librement et entièrement à ISOVER les droits d'utilisation et de reproduction des photos, dessins et références présents dans le dossier, sans aucune prescription de temps. Les participants acceptent que toute image prise lors de la cérémonie de remise des prix puisse être utilisée librement.

Article #6 - Jurys, Sélection et critères de performance

Les dossiers de participation seront collectés, enregistrés et validés par ISOVER.

Jurys nationaux

En ce qui concerne le concours national, une pré-sélection sera effectuée par les experts d'ISOVER, puis un jury national sélectionnera trois lauréats. Chaque lauréat recevra un prix (voir ARTICLE #7 - RECOMPENSES).

Les jurys nationaux se composent d'experts, de représentants d'instituts techniques régionaux, d'architectes et de représentants d'ISOVER.

L'évaluation des candidatures sera exclusivement fondée sur le contenu et la performance du projet; l'identité des participants ne sera pas prise en compte par les jurys.

Sélection et critères de performance

Les projets de rénovation seront évalués selon les critères techniques suivants:

- Le bâtiment rénové correspond au standard MINERGIE® ou MINERGIE®-P.

En complément de ces critères techniques, les candidatures seront également évaluées au regard de leur originalité. Pour cette appréciation, le dossier peut inclure des témoignages, photos ainsi que tout autre élément permettant d'apprécier au mieux le projet.

Article #7 - Récompenses

Prix nationaux Suisse

Au niveau du concours national Suisse, un prix d'un montant de 20'000 franc sera réparti parmi les lauréats:

1er prix 10'000 CHF

2ème prix 7'000 CHF

3ème prix 3'000 CHF

Prix européen

Tous les lauréats nationaux se verront conviés (avec une personne de leur choix) à la cérémonie européenne de remise des prix qui se tiendra dans une grande capitale européenne au printemps (mai/juin) 2011. Le voyage pour la cérémonie européenne (frais de déplacement et d'hébergement) sera pris en charge par ISOVER.

Les réalisations de l'ensemble des lauréats seront présentées dans le Best Of Book 2011, qui permettra d'illustrer et de prolonger la promotion de l'aspect innovant et qualitatif des rénovations en Europe ainsi que des améliorations en terme de performance. Le «Best Of Book» se présentera sous la forme d'une édition limitée. Les lauréats recevront un exemplaire de ce livre.

Article #8 - Planning

Juillet 2010: Lancement du concours, lancement du site www.isover-eea.com

30 novembre 2010: Date limite de dépôt des dossiers de participation

Janvier 2011: Convocation des jurys, sélection des lauréats

Mars/avril 2011 : remise de prix nationaux

Printemps (mai/juin 2011): Cérémonie de remise des prix dans une grande capitale européenne et publication du «Best Of Book 2011»

Article #9 - Fondamentaux

Tous les candidats au concours:

- acceptent sans réserve le règlement du concours;
- précisent s'ils disposent ou non de l'entière propriété intellectuelle des projets déposés et recueillent toutes les autorisations nécessaires auprès des tiers concernés;
- assistent à la remise des prix dans le cas où ils sont nominés, ou se font représenter lors de la cérémonie;
- renoncent à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, les décisions des jurys ainsi que les résultats éventuels;
- acceptent les prix quelle que soit la forme sous laquelle ils sont décernés.

Les décisions du jury sont définitives. Le jury se réserve le droit d'attribuer ou non les prix, après examen de chaque dossier et comparaison avec les critères de sélection mentionnés à l'ARTICLE #6. Le Jury se réserve le droit de refuser les dossiers incomplets et d'en rejeter certains pour toute raison qu'il juge pertinente. Le jury n'a aucune obligation de motiver ses décisions.

La totalité des documents reçus deviendra la propriété d'ISOVER, qui se réserve le droit de les publier, utiliser, adapter, réviser et modifier de quelque manière qu'ils jugent nécessaire à la réussite du concours, sans aucune restriction ni concertation avec les candidats

ISOVER ne peut en aucun cas être tenu légalement responsable en cas d'allégations des candidats relatives aux idées, brevets, portfolios, modèles ou marques présentés.

ISOVER n'endosse aucune responsabilité en cas de perte, détérioration, destruction ou mauvaise transmission des documents.

Les documents falsifiés ou illisibles seront déclarés irrecevables.

Les participants au concours autorisent les organisateurs à utiliser et diffuser leur image par le biais d'internet ou de tout support imprimé. Les participants renoncent à leurs droits d'image pour les besoins du concours et acceptent que toute image prise lors de la cérémonie de remise des prix puisse être utilisée librement.

La participation au concours implique l'acceptation complète et sans réserve du règlement. En cas de force majeure (contrainte ou coercition incontournable, suite d'évènements



ISOVER ENERGY EFFICIENCY
The Best of Awards 2011

imprévisibles lors de l'établissement du contrat), les organisateurs du concours se réservent le droit de reporter, abrégé, prolonger ou annuler le concours. Les candidats ne peuvent prétendre à aucun recours ni dommages-intérêts.